



# Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques

## AVIS AUX MEDIAS

Plus de deux mois après avoir infligé des sanctions aux sociétés MTN Congo et AIRTEL Congo pour mauvaise qualité de leurs réseaux respectifs et constatant aucune amélioration notable, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et Communications électroniques (ARPCE) convoque ce vendredi 18 juillet 2014 à 10H00, les Directeurs Généraux des dites sociétés pour une séance de travail au siège de l'ARPCE.

Cette réunion portera principalement sur: (i) les problèmes que rencontrent ces deux opérateurs dominants sur leurs réseaux respectifs ; (ii) les actions planifiées pour solutionner définitivement ces problèmes et (iii) le calendrier de mise en œuvre des dites actions.

L'objectif du Régulateur est de s'assurer, conformément à son mandat de protection des droits des consommateurs congolais, que les opérateurs téléphoniques s'attèlent à offrir aux usagers une meilleure qualité de réseaux et services.

Rappelons qu'en sa qualité d'arbitre, l'ARPCE a sanctionné en date du 23 avril 2014, les sociétés MTN Congo et Airtel Congo pour non-respect des obligations légales et réglementaires relatives aux conditions de permanence, de qualité et de disponibilité de leurs réseaux et services.

Conformément à la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009, elles ont été condamnées à verser une pénalité pécuniaire s'élevant à 1% de leurs chiffres d'affaires respectifs tels que déclarés dans l'exercice comptable de l'année précédente (année 2013), soit la somme d'un milliard deux cent quatre-vingt-quinze millions trois cent soixante-neuf mille six cent soixante (1.295.369.660) pour la société MTN et neuf cent soixante-huit millions trois cent quarante-huit mille deux cent soixante-dix (968.348.270) francs CFA pour Airtel.

Soulignons que les missions régaliennes de l'Autorité de Régulation des Postes et Communications électroniques visent à garantir à la fois les intérêts de l'Etat, des Opérateurs et Prestataires de services ainsi que ceux des Consommateurs

### **Notre vision**

*Faire entrer le Congo dans le Top 5 des pays Africains leaders des Postes et des Communications Electroniques*

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter au (+242) 05 510 72 72  
Email : [contact@arpce.cg](mailto:contact@arpce.cg)